

Chers lecteurs, chères lectrices,
Un zoom est encore réalisé ce mois-ci concernant l'emploi en Sud Artois. Les offres d'emplois se multiplient en effet sur notre territoire et nos travailleurs potentiels, jeunes ou moins jeunes, ne doivent pas rater ce train de l'embauche. Nous comptabilisons en effet l'émergence de plus de 150 nouveaux emplois pour la zone d'entreprises de Bapaume; c'est très encourageant car cela repré-

sente en proportion plus de 1000 emplois à Arras. Notre travail d'élu consiste à tout mettre en œuvre pour favoriser l'activité : travaux de voirie permettant l'entrée dans nos zones d'activités par l'autoroute A1 ou venant de Cambrai, mise en relation entreprises - Pôle Emploi - Mission Locale et écoles ou organismes de formation, aménagement d'une nouvelle zone d'entreprises dite des Anzacs à Bapaume, financement de travaux de voirie et réseaux pour l'installation d'UNEAL

à Avesnes Les Bapaume. Au moment où nous présentons dans chaque commune notre projet d'aménagement et de développement durable pour notre plan local d'urbanisme intercommunal, notre territoire se doit d'être un territoire attractif et au-delà du soutien aux entreprises, il nous faut apporter à notre population activités sportives, culturelles et de loisirs. Nous nous y employons fermement.

Jean-Jacques COTTEL,
Maire de Bapaume,
Président de la Communauté de Communes du Sud-Artois.



Rencontre Experts

La Communauté de Communes du Sud-Artois, en partenariat avec Initiative Ternois Artois 7 Vallées, organise une « Rencontre Experts sur la création, la reprise et le développement d'entreprise ».

Cette rencontre s'adresse à toutes personnes souhaitant créer, reprendre ou développer une entreprise.

Les objectifs poursuivis :

- Sensibiliser à la création ou reprise d'une entreprise,
- Trouver un accompagnement adéquat,
- Faciliter la relation avec les partenaires locaux,
- Trouver des financements,
- Faciliter l'implantation de projets,
- Faciliter la réinsertion,
- Faciliter le développement de l'entreprise,
- Trouver des conseils auprès des professionnels et experts régionaux.

Alors n'hésitez plus et venez nous rencontrer le mardi 21 novembre 2017 de 13h30 à 17h30 à l'espace culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME. Vous pourrez bénéficier de conseils personnalisés ou d'informations collectives.

ECONOMIE

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service Développement économique au 03 21 59 17 17, ou par mail deveco@cc-sudartois.fr.

RENCONTRE EXPERTS

Besoin d'un CONSEIL PERSONNALISÉ ou d'une INFORMATION COLLECTIVE ?

Services

Commerce

Rendez-vous
MARDI 21 NOVEMBRE 2017
DE 13H30 À 17H30
à l'ESPACE ISABELLE DE HAINAUT
rue de Saint-Quentin 62450 Bapaume

Agriculture

Artisanat



CRÉATION, DÉVELOPPEMENT, REPRIS

D'ENTREPRISE

contact@initiativeternoisartois7vallées.fr - 03 21 03 27 21
deveco@cc-sudartois.fr - 03 21 59 17 17




Remise de chèque



La Chambre de métiers et de l'artisanat Nord-Pas-de-Calais a exprimé sa solidarité auprès d'Olivier BOCAERT le mercredi 20 septembre 2017 par la remise d'un chèque de 1 500 €.

Dans la nuit du mercredi 21 au jeudi 22 juin derniers, le garage d'Olivier BOCAERT à CROISILLES a été quasiment détruit par un incendie causé par un court-circuit dans le faux-plafond du bâtiment principal de l'entreprise. Malgré le soutien de

ses clients, la fermeture du garage pendant 15 jours et les conditions de travail ont entraîné une baisse du chiffre d'affaires et de la trésorerie. Des travaux de reconstruction sont prévus.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a lancé un numéro d'appel 09.72.72.20.60 spécifiquement dédié aux entreprises rencontrant des difficultés (accident, catastrophe naturelle, travaux dans la commune, décès du dirigeant ou de son conjoint, retard de cotisations, problèmes de gestion...). Un conseiller étudie votre situation et prend contact avec les organismes sociaux et les banques. Enfin, selon les cas, elle peut intervenir en débloquent une somme d'urgence à partir d'un fonds social qu'elle alimente et auquel abonde le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.



C'est dans ce cadre que Monsieur BOCAERT s'est vu remettre un chèque de 1 500 € par M. Gabriel HOLLANDER, Premier Vice Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nord Pas-de-Calais, M. Jean-Luc MARCOTTE, membre élu du bureau était également présent.

La Communauté de Communes a également souhaité

témoigner son soutien et son accompagnement aux côtés de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Elle était représentée par M. Bernard DE REU, Vice-président en charge du Développement économique, M. Gérard DUÉ, Vice-président en charge de l'Environnement et Maire de CROISILLES et M. Gérard LUPA, Responsable du service Développement économique.

La campagne Plantons le Décor 2017-2018 est ouverte !



Cette année l'Eco-Jardin est à l'honneur. Nous vous proposons de vous aider dans l'entretien de votre jardin en vous proposant des « Astuces pour un jardin sans pesticide ».

En achetant vos plants avec Plantons le Décor, vous participez activement et concrètement à la conservation du patrimoine végétal régional, à préserver la biodiversité de votre région et à améliorer votre cadre de vie !

4 engagements :

- Une commande groupée organisée chaque année depuis plus de 20 ans.
- Un large éventail d'arbres et d'arbustes champêtres, plantes grimpantes, variétés anciennes de pommes, de poires, de cerises, de prunes, proposé dans des listes variétales adaptées à chaque territoire.

■ La garantie de bénéficier de plants de qualité, d'origine régionale, avec de bonne capacité de reprise, produits par des pépiniéristes qui s'engagent à respecter un cahier des charges rigoureux et à vous renseigner lors de la livraison.

■ Une démarche simple et pratique, d'achat et de livraison de ses commandes dans l'un des points de livraison du territoire régional à proximité de chez vous.

Pour consulter les essences locales : brochure en ligne ou www.plantonsledecor.fr

Pour commander : sur le site www.plantonsledecor.fr ou en retournant le bon de commande et le règlement à Laetitia GUISE, Chargée de mission développement économique, Communauté de Communes du Sud-Artois 5 rue neuve CS 30002 62452 BAPAUME cedex.

Date limite pour la réception des commandes :
24 janvier 2018.

Date de livraison :
14 février 2018 après-midi, aux services techniques de la commune de BAPAUME, 63 Route de Douai.

On ne réussit jamais tout seul...



« Un club d'entrepreneurs au service des entreprises du territoire »

Le service Développement économique rencontre régulièrement le club d'entreprises du Sud-Artois. Quelques mots de son Président Bernard PETRUS SEGERS : « *Le club Artois Sud Entreprises est le lieu de rencontre où l'on reçoit souvent plus que ce que l'on donne. Priorité est donnée à la pratique, au vécu de tous les jours, aux projets concrets... Même lorsque l'on traverse une zone de turbulences, il faut savoir se remettre en question et garder une attitude positive, motivante et enrichissante pour soi-même et son équipe. Adhérer au Club Chefs d'entreprises permet de sortir du cadre quotidien et recueillir des expériences, échanger, se conseiller mutuellement... Dans le délicat contexte actuel, je vous engage à re-*

joindre des clubs pour votre réussite ! ».

Les principaux objectifs du club :

- Réunir et fédérer tout dirigeant d'entreprise implanté sur les communes du Territoire de l'Intercommunalité,
- Promouvoir le savoir-faire de ces entreprises,
- Conduire les entreprises adhérentes à mutualiser certains postes d'achats,
- Mener des actions visant à améliorer les conditions de vie des salariés,
- Favoriser les interconnexions entre les salariés des entreprises et les commerçants du secteur.

Exemples des thèmes abordés lors des rencontres :

- Les dispositifs d'aides aux entreprises,
- L'accueil des nouveaux embauchés,
- Lean Management,
- Le recouvrement de créances et la gestion des impayés,
- La sécurité des flux financiers : le paiement par internet...

Informations et contact :

Date de création : fin 2012

Nombre d'adhérents : 25

Montant de la cotisation annuelle : 150 €



Bernard PETRUS SEGERS, Président
Tél : 06 07 72 50 02
Mail : petrus.sa@wanadoo.fr / bernardpetrus@gmail.com

Bernard DE REU, Vice-Président
Tél : 06 08 53 01 68

Retrouvez les actualités des clubs d'entreprises de l'Artois sur le site Artois Réseaux Entreprises



L'entreprise HANSSSENS recrute à BAPAUME



Afin de poursuivre leur développement, les Ets Jean-Michel HANSSSENS à

BAPAUME, spécialistes de la ventilation organisent, en collaboration avec Pôle Emploi, une matinée de recrutement pour des aides-monteurs.

Vous êtes rigoureux, méthodique et bricoleur, vous souhaitez rejoindre une entreprise familiale accélératrice de talents. Rendez-vous, le mercredi 22 novembre 2017 à 10 heures à l'agence Pôle Emploi 6, Route de Douai à BAPAUME (sous réserve de la validation préalable

de votre positionnement par votre conseiller Pôle Emploi). Pour tous renseignements, vous pouvez contacter votre agence Pôle Emploi.

Salon de la gastronomie à Croisilles

L'édition 2017 du salon de la gastronomie à CROISILLES se déroulera le dimanche 26 novembre !

Organisé par le Comité des fêtes de CROISILLES, le salon de la gastronomie est le lieu idéal où vous pourrez déguster des spécialités du terroir. Vous découvrirez des artisans et des producteurs locaux. La Communauté de Communes du Sud-Artois accompagne cette manifestation afin de valoriser les producteurs locaux qui réa-

lisent la vente directe de leurs produits.

Ouverture des portes du salon à la salle polyvalente de CROISILLES, de 10h00 à 19h00.



GASTRONOMIE

Audit Energétique et Environnemental

La Communauté de Communes du Sud-Artois s'est engagée dans une démarche d'accompagnement des propriétaires du territoire dans la réhabilitation énergétique de leurs logements.

Un ensemble de mesures est mis en place pour vous aider dans le choix des travaux à réaliser afin d'améliorer la performance énergétique de votre habitat, d'augmenter votre confort de vie au quotidien. La campagne de réalisation des Audits Énergétiques et Environnementaux prend fin au 31 décembre 2017 (audit réalisé). Aussi, si vous souhaitez bénéficier d'un audit, il ne vous reste plus que quelques semaines pour vous rapprocher de la Communauté de Communes et engager la démarche !

Le coût des audits est de 810 € TTC. Ce coût est pris en charge à 80% par les partenaires, laissant un reste à payer de 162 €.

Qu'est-ce que l'Audit Energétique et Environnemental ?

- Un outil d'aide à la décision permettant aux propriétaires d'engager les travaux pertinents pour améliorer la performance énergétique de leur logement, en adéquation avec leur budget.
- Un document détaillé des performances actuelles de votre logement, et du possible état futur, en fonction du scénario choisi.
- Il est réalisé par un auditeur expert, qui réalisera une étude thermique fine et complète de votre logement et qui préconisera les bons travaux à réaliser, tout en les chiffrant.
- Il est basé sur une étude de votre logement (isolation, mode de chauffage, relevés des factures (consommations électriques, gaz...)), ainsi que sur vos habitudes de vie.

Témoignage de Mr et Mme Thuilliez qui ont bénéficié d'un audit de leur habitation, située à Rocquigny :

Pourquoi avez-vous souhaité réaliser un audit de votre logement ?

Nous souhaitions voir les points forts et faibles de notre habitation, et les points de vigilance à traiter afin d'améliorer la performance énergétique et l'isolation.

Comment s'est passé la démarche d'audit ?

Le processus a été très simple, de la prise de contact à l'audit en lui-même, puis la restitution. L'auditeur a été pédagogique et a répondu à nos nombreuses questions, le rapport est compréhensible, détaillé et bien expliqué. Les délais ont été raisonnables et ont permis d'avoir rapidement l'audit.

Quels résultats sont ressortis de l'audit ?

Les résultats de l'audit ont permis de confirmer les im-



pressions que nous avons sur notre logement. Il est dans l'ensemble correct, mais certains points de vigilance ont été relevés. L'audit nous permet de voir les gains énergétiques et financiers, sur le moyen / long terme si nous réalisons des travaux. L'audit nous permet également d'avoir une estimation financière du coût des travaux.

Quelles suites envisagez-vous après l'audit ?

A la suite des travaux prioritairement ciblés dans l'audit, nous envisageons de prioriser nos travaux sur l'isolation de la toiture et des murs, de renforcer l'étanchéité de nos menuiseries. L'audit nous permet de planifier nos travaux dans le temps et d'en estimer les gains progressivement.

HABITAT - ACTUALITÉ